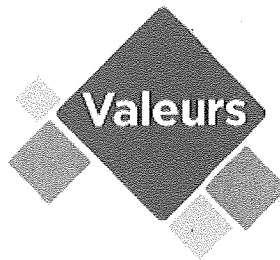




École de
Taniata



**Respect
Collaboration
Cohérence**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Mercredi 6 septembre 2023
19h30
Grande salle de l'École Taniata

PROCÈS-VERBAL

1. Mot de bienvenue de la direction

Mme Geneviève Hébert souhaite la bienvenue à tous. Elle présente Monsieur Pascal Gagné, président du Conseil d'établissement et madame Sylvie Thomassin, secrétaire d'école.

Elle précise aux parents que nous avons la chance d'avoir tout le personnel dont nous avons besoin pour l'année 2023-2024.

2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

Mme Sylvie sera la secrétaire pour cette rencontre.

3. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pascal Gagné et appuyé par madame Valérie Ouellet d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

4. Mot du président M Pascal Gagné

M. Gagné explique le pourquoi et l'importance d'être membre du conseil d'établissement.

Il remercie madame Valérie Ouellet et madame Audrey Ouellet pour leur implication des deux dernières années. Merci également à madame Valérie Ouellet et madame Veasna Taing de leur présence aux rencontres du Comité de parents.

M. Gagné remercie également madame Geneviève Hébert pour son implication comme directrice à notre école.

Cette année, il y a trois postes à combler comme membres du conseil d'établissement.

4.1.1 Présentation des membres du Conseil d'Établissement 2022-2023

M. Pascal Gagné, Mme Audrey Ouellet, Mme Valérie Ouellet, Mme Vaesna Taing, M. Olivier Bouffard et Mme Marie-Josée Girard ont été présents comme membres durant l'année 2022-2023.

5. Description du mandat d'un parent membre du Conseil d'Établissement

Mme Hébert explique brièvement le mandat soit :

- 6 séances de 2 heures dans l'année.
- Si représentant au comité de parent, il y a une rencontre de plus par mois
- Lecture possible de capsules ou autre pour des formations pertinentes selon les sujets à l'ordre du jour

6. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents

6.1. Nomination d'un(e) président(e) d'élection

M. Pascal Gagné se porte volontaire comme président d'élection.

6.2. Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

Mme Sylvie Thomassin sera la secrétaire de l'élection.

6.3. Nomination de scrutateurs

Mme Valérie Ouellet et Mme Marie-Josée Girard se portent volontaires pour être scrutateur.

6.4. Mise en nomination

Nombre de candidats qui se proposent : trois (3)

Noms et prénoms des candidats :

Nom	Prénom
Gendron	Marie-Pier
Pronovost	Marie-Andrée
Thibault	Mylène

6.5. Élection aux trois (3) postes parents au conseil d'établissement

Membres en fin de mandat :

- Mme Valérie Ouellet
- Mme Audrey Ouellet
- M. Pascal Gagné

Les candidats suivants ont obtenu les postes vacants :

- Mme Marie-Pier Gendron
- Mme Marie-Andrée Pronovost
- Mme Mylène Thibault

6.6. Parmi les parents membres du conseil d'établissement : élection du représentant et de son substitut au comité de parents du CSSDN

Mme Valérie Ouellet explique ce qu'est l'implication pour le comité de parents.

Mme Geneviève Hébert propose que le représentant et le substitut soient nommés lors de la première rencontre du CÉ le 27 septembre prochain.

Proposition acceptée par les membres présents.

7. Questions de l'assemblée

Aucune

8. Tirage de deux prix de présence parmi les parents

Mme Annie Croteau et M. Christian Ricard sont les heureux gagnants des prix de présence. Le montant de la facture (la plus élevée) des effets scolaires d'un de leurs enfants leur sera crédité.

9. Levée de l'assemblée

L'assemblée se termine à 8 h 15.

Geneviève Hébert
Directrice

Pascal Gagné
Président CÉ